

1 - 1091

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de financement avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) pour la réfection de l'arrêt de bus «Baie de la Moselle»

P. J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre de la réfection du parking du marché municipal fin 2018, le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) a sollicité la réfection et la mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de l'arrêt de bus «Baie de la Moselle». De plus, compte tenu de la forte fréquentation de cet arrêt liée au passage de plusieurs lignes de bus, l'arrêt en encoche a été allongé pour le stationnement de deux bus.

Suite à un appel d'offres conforme à la délibération n° 136/CP du 1^{er} mars 1967, la Ville a signé le marché de travaux n° 98 218 2017T074 avec l'entreprise COLAS NC, le 17 janvier 2018.

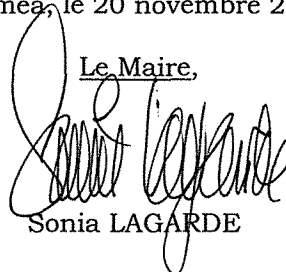
Le S.M.T.U. prend en charge financièrement ces travaux sur l'arrêt de bus qui s'élèvent à 2.906.495 F/CFP TTC. Ils comprennent :

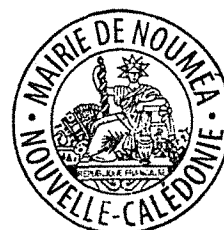
- la démolition d'une ancienne encoche « bus » et des deux abribus associés
- la constitution de la plate-forme de voirie de deux emplacements d'arrêt de bus, l'un derrière l'autre avec les nouvelles normes (accessibilité PMR, largeur d'encoche plus importante) ;
- la fourniture et pose des bordures de quais ;
- la réalisation des quais en enrobé ;
- la fourniture et pose de la signalisation horizontale.

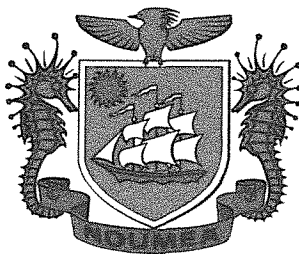
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec le SMTU la convention de financement pour l'agrandissement et la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus en encoche rue Georges Clémenceau situé au droit du marché municipal.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 1091
 Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 39	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 45	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

SORTIE DE :

M. Marc ZEISEL

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

ARTICLE 3 /

La participation du SMTU s'élève à 2.906.495 F/CFP TTC.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée au SMTU et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.S.U.)	- 1
SGL	- 1
S.M.T.U.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le - 2 JAN. 2020
et ~~publié~~ publié le 24 DEC. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.